



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

1 février 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS-MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.86

OBJET : ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2010 - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES DIFFÉRENTES DOTATIONS 2010.

Le 01/02/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 26 Janvier 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Danièle BRUNET à Mme Catherine RIVET-JOLIN, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Gérard GERACI à M. Francis TAULAN, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Victor TONIN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Reine MERGER, M. Jules SUSINI à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

Mme Chantal DAVENNE, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Jean-Marc PERRIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Madame Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et CitoyennetéD.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et CitoyennetéRAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 01/02/10

RAPPORTEUR : Madame Catherine SILVESTRE

-

Politique Publique : Développement des Services de proximité à la personne**OBJET** : ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2010 - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES DIFFÉRENTES DOTATIONS 2010. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Je vous propose d'attribuer aux associations œuvrant dans le domaine de la Solidarité les subventions de fonctionnement pour l'année 2010.

Sont concernées les associations suivantes :

AITE (Accueil Information de Tous les Etrangers et personnes d'origine étrangère)

Cette association a pour objet la gestion et l'animation de la structure d'accueil, d'information, d'orientation et d'assistance aux personnes étrangères ou d'origine étrangère dans leurs démarches administratives.

Pour l'exercice 2010, la Ville d'Aix-en-Provence accordera à l'association une aide financière sous la forme d'une subvention de fonctionnement.

Le versement de cette subvention interviendra selon les modalités suivantes :

- un premier acompte, d'un montant de 2 000 €, au cours du premier trimestre,
- un second acompte, au cours du deuxième trimestre,
- le solde, au cours du troisième trimestre.

LE RELAIS

L'Hôtel Maternel a pour objet la protection de la mère et de l'enfant de moins de trois ans, de la femme enceinte, des jeunes majeures faisant l'objet d'une mesure de protection de l'aide sociale à l'enfance, en situation de rupture

de logement ou d'hébergement. Un travail est également fait sur la ré-élaboration des liens structurants dans un nouveau contexte familial.

Pour l'exercice 2010, la Ville d'Aix-en-Provence accordera à l'association une aide financière sous la forme d'une subvention de fonctionnement.

Le versement de cette subvention interviendra selon les modalités suivantes :

- un premier acompte, d'un montant de 2 300 €, au cours du premier trimestre,
- un second acompte, au cours du deuxième trimestre,
- le solde, au cours du troisième trimestre.

Ces propositions ont été validées le 12 janvier 2010.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER à ces associations les subventions de fonctionnement pour l'année 2010, telles que présentées dans le tableau ci-dessous et selon les modalités précitées.

DIRE que la dépense sera imputée au Budget Primitif 2010 de la Ville sur la ligne 925.20-6574-1740 " Autres aides sociales " pour un montant de 14 430 € (quatorze mille quatre cent trente euros) qui présente les disponibilités suffisantes.

Associations	Objet	Subventions 2007	Subventions 2008	Subventions 2009	Dotations 2010
AITE (Accueil Information de Tous les Etrangers et personnes d'origine étrangère)	Accompagnement social de populations étrangères, accueil, orientation, information globale et préventive.	7 620 €	7 620 €	6 810 €	6 810 €
Le Relais	Gérer toute forme d'hébergement immédiat et temporaire	7 620 €	7 620 €	7 620 €	7 620 €

**2010.86 - ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ -
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2010 - MODALITÉS D'ATTRIBUTION
DES DIFFÉRENTES DOTATIONS 2010.**

Présents et représentés	:	49
Présents	:	42
Abstentions	:	0
Non participation	:	2
Suffrages Exprimés	:	49
Pour	:	49
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

M. Christian PEREZ, Mme Catherine SILVESTRE

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**